



DEMANDE D'ACCUEIL AU TITRE DE PERSONNEL PRIORITAIRE

Vu la note N°15 du secrétariat général de l'enseignement catholique du 17 janvier 2022 précisant la mise en place d'un service minimum d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire instauré pendant la phase de circulation intensive du variant Omicron et applicable dès le 17/01/22,

Je soussigné-e ,

Mr/Mme (nom-prénom).....
responsable légal du ou des enfants (nom- prénom- classe)

.....en classe de
.....en classe de
.....en classe de
.....en classe de

Sollicite le service d'accueil minimum de l'établissement sur temps scolaire uniquement hors temps de caractère propre (le temps périscolaire pouvant être pris en charge par les collectivités territoriales.)

Je suis conscient que mon enfant est susceptible d'être placé dans un autre niveau que le sien.

J'atteste faire partie des personnels prioritaires listés ci-dessous* : (fournir un justificatif de la profession exercée, carte professionnelle, bulletin de salaire notifiant l'établissement d'exercice...)

- Tous les personnels des établissements de santé
- Les biologistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, pharmaciens et préparateurs en pharmacie, sages-femmes, ambulanciers
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (effecteurs comme personnels administratifs)
- Tous les personnels des établissements et services médico-sociaux : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées et d'aide sociale à l'enfance ; services d'aide à domicile pour personnes vulnérables ; services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus.

J'atteste sur l'honneur *

- Que l'autre responsable légal de mon enfant ne peut télétravailler et est tenu de se rendre sur son lieu de travail (un justificatif de l'employeur peut vous être demandé).
- Que je n'ai aucune autre solution de garde possible.
- Avoir réalisé un autotest négatif à mon/mes enfant-s de moins de 24h et m'engage à respecter le protocole d'autotest à J+2 et à J+4 ou que mon enfant a contracté la covid il y a moins de 2 mois et que sa période d'isolement est arrivée à son terme.

A..... le/...../2022

* Toutes les cases doivent être cochées pour pouvoir bénéficier du service.

Signature